

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

CHARGEURS

Société anonyme au capital de 166.033.552 €.
Siège Social : 29-31, rue Washington, 75008 Paris – France.
390 474 898 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre Société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le lundi 8 février 2010 à 11 heures, au Centre Etoile – Saint-Honoré, 21-25 rue Balzac - 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

Au titre des résolutions à caractère ordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Au titre des résolutions à caractère extraordinaire :

- Modification de l'article 6 des statuts (Forme des actions) ;
- Modification de l'article 19 des statuts (Représentation et admission aux assemblées) ;
- Réduction du capital social non motivée par des pertes par diminution de la valeur nominale des actions ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société ou à des titres de créances ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de la réduction du capital social par voie d'annulation des actions détenues en propre ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Cette Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

- L'actionnaire au nominatif désirant assister personnellement à l'Assemblée devra demander cinq jours au moins avant la date de réunion une carte d'admission à :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
G.C.T Emetteurs – Assemblées
Grands Moulins de Pantin – 75405 Paris Cedex 09

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, tout actionnaire au nominatif peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance ;
- mandater un autre actionnaire ou son conjoint ;
- donner pouvoir au Président.

Le formulaire de vote, dûment rempli et signé, devra parvenir au siège social de la Société ou à son mandataire BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – G.C.T Emetteurs Assemblées – Grands Moulins de Pantin, 75405 Paris Cedex 09 - au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée.

- L'actionnaire au porteur désirant assister personnellement à l'Assemblée devra demander cinq jours au moins avant la date de réunion une carte d'admission à son intermédiaire financier.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée, tout actionnaire au porteur peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance ;
- mandater un autre actionnaire ou son conjoint ;
- donner pouvoir au Président.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance peuvent se procurer auprès de leur établissement financier, le formulaire de vote ; la demande doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception et parvenir à l'établissement financier six jours au moins avant la date de la réunion.

Le formulaire de vote, dûment rempli et signé, devra être retourné obligatoirement à votre intermédiaire financier qui établira l'attestation de participation et qui les transmettra à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – G.C.T Emetteurs Assemblées – Grands Moulins de Pantin – 75405 Paris Cedex 09 au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut consulter au siège social, 29-31, rue Washington, 75008 Paris, les documents que la Société doit tenir à sa disposition. L'avis de réunion, le rapport du Conseil sur les résolutions, l'avis de convocation et le document de référence peuvent être consultés sur le site Internet de Chargeurs (www.chargeurs.fr).

L'avis de réunion prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce a été publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* le 30 décembre 2009.

Le conseil d'administration

1000090